



PROTOCOLE COVID
VOLLEY BELGIUM asbl
Edition provinciale Liège

1. Introduction

Après des mois de confinement, il nous est à nouveau permis de pratiquer notre sport favori, ceci bien entendu en tenant compte des restrictions imposées par les diverses autorités (nationales, régionales et locales) afin de limiter autant que possible la propagation de la pandémie Covid-19. Il va sans dire que la fédération, ses clubs et supporters doivent adhérer strictement à ces règles et recommandations.

L'OA du RCPLgVB a décidé le 29/09/2020 de mettre en place une cellule de coordination pour les problématiques posées par la COVID (cellule COVID). L'OA a délégué ses compétences à cette cellule COVID, en conséquence de quoi cette cellule est désormais autorisée à prendre, au cours de cette saison, toutes les décisions relatives à la COVID et ce pour toutes les compétitions provinciales.

La cellule COVID est composée du référent COVID provincial (Marc Vandeveld), des responsables des cellules compétitions, jeunes, arbitrage et communication et du président provincial.

La fédération a élaboré un protocole pour les matchs et tournois de volleyball. Ce protocole (dit d'arbitrage) décrit un certain nombre de dérogations aux règles internationales de jeu et aux règlements. Cependant, en fonction des mesures locales futures que les différentes autorités seraient encore amenées à prendre, des éventuels ajustements pourront être apportés aux différents protocoles. La publication de ces nouvelles versions se fera sur le site provincial (www.volleyliege.be) et, afin de faciliter leur compréhension, les modifications seront indiquées **en rouge** (y compris la date de version).

Les protocoles les plus récents pourront toujours être retrouvés sur le site provincial.

Étant donné que les autorités locales ou les exploitants d'infrastructures sportives peuvent à tout moment prévoir des mesures supplémentaires spécifiques, chaque club visité devra:

- Si possible, publier les informations ou prescriptions les plus récentes concernant l'infrastructure sportive sur son propre site internet, par exemple en ce qui concerne l'accessibilité et l'utilisation de la salle de sport, la disponibilité des vestiaires et des douches, l'accès des visiteurs, etc.. ;
- Adresser également ces informations par e-mail à l'adresse covid@volleyliege.be de la cellule COVID provinciale qui publie un cadastre des différentes salles sur le site provincial, régulièrement actualisé en fonction des mises à jour;

- Toute modification ultérieure devra être communiquée immédiatement par téléphone au référent COVID et confirmée immédiatement après par e-mail.

Le club visiteur se doit donc de consulter le site provincial avant son déplacement afin de prendre connaissance des éventuelles réglementations locales. A défaut, il prend contact avec le club visité.

Il appartiendra dès lors à tous les acteurs de notre sport de s'assurer que nous pourrions continuer à jouer au volleyball dans le respect de chacun et des règles en vigueur. Nous sommes conscients que ces diverses mesures sont contraignantes et parfois légèrement différentes selon des contraintes ou restrictions locales ou régionales, mais le respect de ces mesures devrait contribuer à nous permettre de jouer en toute sécurité au Volleyball et éviter que nous ne puissions plus avoir accès aux complexes sportifs et que nous ne puissions plus pratiquer notre sport préféré.

Ceci est donc une responsabilité partagée par tous les amateurs du volley !

Deviez-vous encore avoir des questions d'ordre général sur les mesures d'organisation de la compétition provinciale et de la coupe Marcel Bodart auxquelles vous ne trouveriez pas la réponse dans ce document ou souhaitez-vous obtenir des dérogations par rapport au protocole présent? Nous vous invitons à nous en faire part via l'adresse électronique covid@volleyliege.be. Nous nous efforcerons de vous répondre endéans les deux jours ouvrables.

2. Directives générales

Les lignes directrices suivantes ont déjà été communiquées et doivent être strictement respectées dans les compétitions provinciales.

- Ayez du bon sens dans l'appréciation de la situation et des instructions ci-dessous :
- Vous avez des problèmes de santé? Restez à la maison, consultez votre médecin traitant qui pourra décider de vous faire tester;
- Rentrez immédiatement chez vous si des symptômes surviennent lors de la pratique de votre activité sportive, tels que : rhume, écoulement nasal, éternuements, maux de gorge, toux, oppression thoracique, maux de tête, fièvre et/ou perte soudaine d'odeur ou de goût. Cela s'applique à tout le monde (joueurs, entraîneurs, officiels, supporters..). Consultez immédiatement votre médecin traitant;
- Dans la mesure du possible, gardez vos distances, tenez-vous à 1,5 m des personnes de 18 ans ou plus, portez un masque lors de vos déplacements;
- Évitez les rassemblements ou groupes importants de personnes;
- Lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon/gel hydroalcoolique, aussi souvent que nécessaire et surtout avant et après la pratique de votre sport;
- N'utilisez que votre propre matériel (essuies, bidons, etc.);
- Suivez les règles et les instructions de l'endroit où vous vous trouvez;
- Ne vous serrez pas la main et évitez tout autre contact physique tel que les checks, accolades, embrassades, câlins, etc.

Une contamination Corona au sein de l'équipe ?

Si un membre de l'équipe est testé positif au coronavirus, les directives gouvernementales en vigueur sont applicables. Cela signifie que cette personne suit les directives que le gouvernement lui impose. Lorsque le gouvernement conseille de se mettre en quarantaine, il est impératif de suivre le conseil. Pendant la période de quarantaine imposée, vous ne participerez bien sûr pas aux sessions d'entraînement et/ou aux compétitions. La participation de joueurs/joueuses à des matches pendant une période durant laquelle ils seraient normalement en quarantaine est considérée comme une participation illégale à ce match et sera sanctionnée en conséquence.

Si votre équipe a des problèmes parce que deux ou plusieurs joueurs doivent être mis en quarantaine, vous avez la possibilité de contacter la cellule covid dans les meilleurs délais, à l'adresse covid@volleyliege.be, afin de pouvoir discuter des conséquences pour la compétition et/ou la coupe

La cellule COVID cherchera toujours une solution en concertation mutuelle en faveur de la compétition en cours et dans l'intérêt des clubs et du sport. Il est évident que cette concertation ne sera pas toujours facile et qu'il ne sera pas possible de satisfaire toutes les parties dans tous les cas. Dans l'intérêt général du volleyball, nous comptons sur la coopération constructive et la flexibilité de tous les clubs participant aux compétitions.

Les décisions de la cellule COVID ne peuvent être contestées qu'en vertu des dispositions du règlement juridique par le biais d'une réclamation . La procédure d'urgence sera toujours d'application.

3. Adaptations organisationnelles

3.1. Mesures gouvernementales

Ce protocole est basé sur les mesures actuelles imposées par le gouvernement. En fonction de l'évolution de cette pandémie et de toute mesure supplémentaire, des ajustements à ce protocole peuvent être nécessaires. Par conséquent, consultez toujours la version la plus récente sur le site FVWB.

3.2. Déplacements restreints dans certaines régions de Belgique

Dès qu'une partie de la Belgique est désignée zone orange ou rouge par le gouvernement ou si des restrictions sont imposées par le conseil national de sécurité ou les autorités locales, les clubs concernés doivent suivre strictement les directives. Cela peut signifier qu'un ou plusieurs matches ne peuvent être joués, parce qu'une salle de sport n'est pas disponible ou qu'une équipe n'est pas autorisée à se déplacer dans une autre région. Nous rechercherons la meilleure solution en concertation avec les clubs impliqués et la cellule COVID(covid@volleyliege.be).

3.3. Fin anticipée du championnat

Il est possible que la compétition ne puisse pas être jouée dans son intégralité ou que pendant la saison, elle soit interrompue pendant une période définie, de sorte qu'à la fin de la

saison tous les matchs n'ont pas été joués ; le championnat pouvant dès lors être considéré comme définitivement clôturé. Le cas échéant, les principes suivants ont été décrits pour déterminer le classement final et toute promotion/relégation d'équipes :

1) Si moins de la moitié des rencontres du championnat ont été jouées (suivant le calendrier)

La compétition sera considérée comme nulle et non avenue. Aucun classement ne sera établi, aucune équipe ne sera promue ou reléguée, aucun champion ne sera désigné.

2) Si au moins la moitié des rencontres du championnat ont été jouées (suivant le calendrier)

Le classement final sera déterminé par le quotient de match : le nombre de points obtenus divisé par le nombre de matchs joués. Sur base du score final calculé, des équipes seront promues et/ou reléguées.

Si à la fin de la saison il reste suffisamment de temps et si la reprise de la compétition est autorisée, il sera examiné si une forme de post-compétition peut être organisée pour déterminer la promotion/relégation. La forme sous laquelle elle serait jouée sera déterminée ultérieurement par la cellule compétition (competition@volleyliege.be).

3.4. Report d'une rencontre pour cause de COVID

En cas d'infection corona au sein d'une équipe, il est possible qu'aucun match ne puisse être joué par cette équipe pendant un certain laps de temps. Le club concerné doit en informer covid@volleyliege.be et ses adversaires dans les plus brefs délais. En concertation avec la cellule compétition, une date de remplacement pour le(s) match(s) sera recherchée. Le principe de base reste d'application à savoir qu'un joueur malade ou blessé est remplacé par un joueur réserve.

Si deux ou plusieurs joueurs d'une équipe présentant des symptômes liés au coronavirus doivent rester chez eux et que l'équipe manque de remplaçants, le club doit en informer immédiatement la cellule et à tout le moins la veille du match prévu, à l'adresse covid@volleyliege.be. Il sera alors examiné au cas par cas si le match peut être reporté et si l'on doit rechercher une date de remplacement

En cas d'annulation de dernière minute pour laquelle les dispositions du paragraphe précédent ne peuvent être respectées, il est également possible d'examiner après coup si elle peut être considérée comme une annulation pour cause de corona. Toute annulation doit cependant être immédiatement signalée à la Cellule compétition par téléphone et confirmée immédiatement par e-mail (covid@volleyliege.be) ! Ensuite, l'adversaire et l'arbitre éventuellement désigné doivent bien entendu être informés par téléphone.

3.5. Extension des créneaux horaires des rencontres

Pour éviter le chevauchement de rencontres lors de journées de compétition à domicile, un étalement des horaires de ces rencontres pourrait être envisagé dans le calendrier. Par conséquent si les matches ne rentrent plus dans les délais réglementaires, le club peut contacter la cellule compétition (competition@volleyliege.be) pour examiner les possibilités.

4. Directives de base par groupe cible

[Consulter les Directives d'arbitrage en cliquant ICI](#)